

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

A la suite des travaux du tramway, l'avenue Condorcet est réaménagée depuis la rue du 11 Novembre jusqu'à la rue Mozart.

Dans le cadre des aménagements connexes au tramway, la communauté urbaine de Lyon va achever cet aménagement et réaliser les travaux entre la rue Mozart et la place Wilson.

La surface à retraiter est de 3 000 mètres carrés.

Les travaux consistent à :

- élargir les trottoirs existants,
- compléter l'alignement d'arbres réalisé dans le cadre du projet tramway.

Le projet est compatible avec l'installation d'un marché qui a lieu le dimanche dans cette partie de la rue.

L'opération, estimée à 2 500 000 F TTC, comprend les prestations suivantes :

1° - travaux d'aménagement de voirie :

- voirie et génie civil	1 410 000 F TTC
- trottoirs et asphalte	700 000 F TTC
- assainissement	190 000 F TTC

2° - fourniture de bordures 110 000 F TTC

3° - travaux de plantations et de signalisation 80 000 F TTC

\* le lot n° 1 fait l'objet d'un marché unique décomposé en trois lots techniques :

- voirie et génie civil,
- travaux de trottoirs (asphalte),
- assainissement.

Ce lot serait attribué à un groupement conjoint dont le mandataire serait le titulaire du lot voirie,

\* le lot n° 2 : fournitures de bordures en granit, fait l'objet d'un lot unique,

\* le lot n° 3 : travaux de plantations et de signalisation.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable sur la procédure annoncée ci-dessus le 27 mars 2000 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 295 à 298 du code des marchés publics ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet présenté.

**2° - Décide** que :

a) - les travaux d'aménagements de voirie du lot n° 1 et la fourniture de bordures en granit du lot n° 2 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - les travaux de plantations et de signalisation du lot n° 3 seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la voirie.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de travaux relatifs à cette opération ainsi que tout document contractuel y afférent dans la limite des crédits affectés.

**4° - La dépense** à engager pour cette opération, d'un montant de 2 500 000 F TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la communauté urbaine de Lyon, pour le compte de la mission tramway-exercice 2000 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 283.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,